

Enseignement

REF : DEEENS2016008

Signataire : EVB/CD/CM

Séance du Conseil Municipal du 13/10/2016

RAPPORTEUR : Sofienne KARROUMI

OBJET : Signature de la convention relative à l'organisation des classes de neige 2017 entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers envoie en classe de neige, les élèves de dix classes et leur enseignant depuis plusieurs années.

Les séjours auront une durée de 12 jours pour 2017.

Cette année, 4 classes partiront en janvier 2017 et 6 classes en mars 2017.

Le coût moyen réel du séjour pour l'année 2016 a été de 844,15 € par enfant (pour 12 jours).

Le prix de revient moyen par enfant restant à la charge de la Ville pour l'année 2016 est de 578,60 euros.

Pour l'organisation des séjours, il convient de passer une convention entre la ville d'Aubervilliers et la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers, propriétaire de droits de réservation de lits à Saint Jean d'Aulps en Haute Savoie, afin de définir les obligations de chacun.

Rappelons que la Caisse des Ecoles s'était portée acquéreur de ces lits pour favoriser les séjours à la montagne et en particulier pour l'accueil des classes de neige. L'intérêt pédagogique et social de cette dernière initiative pour les enfants est confirmé à chaque bilan par les participants et notamment les enseignants.

Pour information : en 2015, le montant de la subvention versée à la Caisse des Ecoles était de 223 000 € (pour 17 jours) et en 2016 de 164 200 € (pour 12 jours).

La subvention demandée, cette année, tient compte de l'augmentation du tarif des classes de neige. En effet, en 2016 le tarif de la Fédération des Œuvres Laïques 74 (FOL74) s'élevait à 57€ par jour et par personne et en 2017 il sera d'un montant de 57,90€ soit une hausse de 1,58%.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer cette convention en précisant son incidence financière qui s'élève à 166 752 €. Cette somme sera à verser sous forme de subvention sur le budget 2017 à la Caisse des Ecoles.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 13 Octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 03 Octobre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, M. VANNIER Jean-Yves, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme GRARE Laurence	Représentée par :	Mme NEDELEC Soizig
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme DUCATTEAU	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. VANNIER Jean-Yves
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

Absents : Mme MILLA Josiane, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme Wassila REDOUANE

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2016008

Signataire : EVB/CD/CM

OBJET : Signature de la convention relative à l'organisation des classes de neige 2017 entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu les délibérations du 5 octobre 1999 et du 2 mai 2002 relatives à l'organisation des classes de neige,

Considérant qu'il convient de passer une convention avec la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers pour fixer les engagements réciproques concernant l'organisation des classes de neige, en 2017.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE pour l'année 2017, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours prévoyant notamment le versement d'une subvention de 166 752 € à la Caisse des écoles.

Le versement de la subvention sera imputé au budget 2017 : 400-6574-421

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 14/10/2016

Publié le : 14/10/2016

Certifié exécutoire le : 14/10/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

